ID : 040-214003135-20161123-i016_F19A-DE
Envoyé en préfecture le 25/11/2016
Reçu en préfecture le 25/11/2016
Publié ou notifié le 25/11/2016

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 17/11/2016

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 novembre 2016
--- o0o ---

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour M. BRUEY), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme BRUGAT), M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUCASSE), Mme CHAPUIS, M. DUBUN, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme BRUGAT (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), MM. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), BRUEY (a donné procuration à M. BROQUERES), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F
Délibération n°19A

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Création de postes au sein des services municipaux – emplois permanents

M. le Maire présente le projet :

Dans le cadre de la continuité de différentes missions, il est proposé à notre assemblée de créer des postes au tableau des effectifs de la commune – emplois permanents :

- un poste permanent d'adjoint technique territorial de 2ème classe à compter du 1er janvier 2017, d'une durée hebdomadaire de 30 h,
- un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er décembre 2016,
- un poste permanent d'adjoint d'animation de 2ème classe, à compter du 13 février 2017, d'une durée hebdomadaire de 26 h,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section I,

.../...

ID : 040-214003139-20161123-2016_F16A-DE
Envoyé en préfecture le 25/11/2016
Reçu en préfecture le 25/11/2016
Publié au registre le 25/11/2016

La rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emplois concernés,

M. le Maire est chargé de recruter ces agents.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS
LANDES - 40400

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES